



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 15 AVRIL 2019



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU MERCREDI 15 AVRIL 2019

La séance est ouverte à 15h00 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, maire de la ville de SAINT-AVOLD, à la suite de la convocation en date du 9 avril 2019 adressée à chaque membre du Conseil municipal, et close à 16h50.

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT

Absents (13)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (6)

M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (7)

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. BREM (non excusé)
M. MALICK (non excusé)
MME PIGEOT (non excusée)
MME ODDO (non excusée)
Mme TIRONI JOUBERT (non excusée)

Observation : Mme TIRONI JOUBERT arrive au point 2a chapitre 11 et M. BREM arrive au point 2a chapitre 21.

ORDRE DU JOUR

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2019/ 27/00	Secrétariat du conseil municipal	Communications.	M. le Maire	123-124
DCM2019/ 28/01	Finances	Fixation des taux des taxes directes locales pour 2019.	M STEINER, Adjoint.	125-127
DCM2019/ 29/02		Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2019 : a) ville b) budget annexe de l'action culturelle c) budget annexe Ardant du Picq d) budget annexe du crématorium e) budget annexe du parking Saint-Nabor.		128-160
DCM2019/ 30/03		Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2019 – régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».		161-163
DCM2019/ 31/04		Attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel Municipal pour l'année 2019 et signature d'une convention Ville/Amicale du Personnel.		Mme LAUER, Conseillère municipale

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2019/ 32/05	Foncier	Domaine : incorporation dans le domaine public communal de la voie privée sise avenue de Longchamp.	M.TLEMSANI, Adjoint.	168-170
DCM2019/ 33/06		Domaine : cession du bâtiment communal situé 13 rue du Général De Gaulle.	M.THIERY, Adjoint.	171-176
DCM2019/ 34/07		Domaine : cession d'un terrain communal au lieu-dit HEPSTERBERG	Mme PISTER, Adjointe.	177-179
DCM2019/ 35/08		Domaine : cession d'une parcelle communale située Passage du Pensionnat.	M.VUKOJEVIC, Adjoint.	180-185
DCM2019/ 36/09	Jeunesse et Sports	Attribution de subvention aux clubs dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives – exercice 2019	Mme PILI, Conseillère municipale.	186-187
DCM2019/ 37/10	Direction Générale	Compte rendu des décisions prises par M.le Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L-2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.	M.STEINER, Adjoint.	188-190
DCM2019/ PS3/PS1		Renouvellement de la commission de suivi de site (CSS) pour le bassin industriel de Saint-Avold nord.	M. BRETTNACHER	191-192
Page signatures...				193

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERYC
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle CONSTANS
Nathalie PILJ
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI

Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Estelle SPADACCINI
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme AUDIS à Mme PILI
M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. BREM (non excusé)
Mme TIRONI JOUBERT (non excusée)
M. MALICK (non excusée)
Mme PIGEOT (non excusée)
Mme ODDO (non excusée)

OBSERVATIONS :

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire.

Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer...

Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 3ème séance du Conseil municipal de l'année 2019 consacrée en grande partie au vote du budget.

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue.

PAGE MODIFIEE

Vous avez trouvé sur vos tables la page 7 du budget parking Saint Nabor. Cette page remplace celle insérée dans le document budgétaire qui vous a été remis par courrier le 9 avril 2019 et sur laquelle s'est glissée une faute de frappe.

POINT SUPPLEMENTAIRE

Vous avez trouvé également sur vos tables un projet de délibération intitulé :

PS1 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) POUR LE BASSIN INDUSTRIEL DE SAINT-AVOLD NORD.

qui, si vous êtes d'accord, pourra être étudié en fin de séance.

Y a-t-il des remarques ou objections ?

Aucune remarque n'a été relevée, le point supplémentaire sera étudié en fin de séance.

Saint-Avold le 17 avril 2019

Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI

Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Estelle SPADACCINI
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme AUDIS à Mme PILI
M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. BREM (non excusé)
Mme TIRONI JOUBERT (non excusée)
M. MALICK (non excusée)
Mme PIGEOT (non excusée)
Mme ODDO (non excusée)

OBSERVATIONS :

1. FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

L'état de notification des taux d'imposition pour 2019 des taxes directes locales fait ressortir les données suivantes :

1) Taxes d'habitation et taxes foncières

Taxes	Bases 2018	Taux d'imposition 2018	Bases prévisionnelles 2019	Produits à taux constant (bases 2019 x taux 2018)
Habitation	17 042 718	27,81%	17 566 000	4 885 105
Foncière bâti	36 123 420	7,26%	37 271 000	2 705 875
Foncière non bâti	180 657	88,31%	167 800	148 184
Totaux				7 739 164

2) Allocations compensatrices

Au titre de la taxe :

- d'habitation	305 680€
- foncière bâti	10 074€
- foncière non bâti	5 756€
- professionnelle/CFE	0€
	321 510€

3) Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Aucun chiffre ne figure sur l'état 1259 de cette année. En effet, du fait que la DCRTP du bloc communal a été intégrée (par la loi de finances pour 2018) dans le périmètre des variables d'ajustement, les données nécessaires au calcul ne sont pas encore connues à ce jour.

(Pour mémoire chiffre 2018 : 1 354 774€)

4) Garantie individuelle de ressources (GIR) : 2 575 759€

Suite aux décisions prises par le gouvernement d'associer les communes au redressement des finances publiques depuis 2012, la Ville de Saint-Avold a été fortement impactée, à savoir :

- Au titre de la DGF l'effort demandé à la Ville de Saint-Avold s'élève à plus de 5,895M€ (de 2013 à 2018)
- Au titre du FPIC : 3,063M€ ont été prélevés sur les recettes communales (de 2012 à 2018)
- Soit au total près de 9M€.

En 2019, la DGF de la Ville de Saint-Avold devrait rester négative (comme en 2018) et un nouveau prélèvement de 69 563€ sera opéré sur le produit des taxes.

Par ailleurs, le montant de la participation au FPIC pour 2019 est estimé à 575 000€.

Ces prélèvements deviennent insoutenables pour la Ville de Saint-Avold.

Malgré cela, je vous propose un maintien du taux des taxes pour cette année.

De ce fait les taux applicables en 2019 seront les suivants :

- taxe d'habitation	27,81%
- taxe foncière (bâti)	7,26%
- taxe foncière (non bâti)	88,31%

Et le produit fiscal attendu s'élèvera à 7 739 164€.

---Discussion---

Mme IMBAUT est ravie de constater que les taxes n'augmentent pas mais rappelle toutefois que lors des 3 dernières années ces taxes ont augmenté de près de 20 %.

M. STEINER explique que c'est la base qui augmente.

M. le Maire rappelle que l'Etat ponctionne toujours plus les collectivités territoriales et la ville de Saint-Avold l'est à hauteur de 67 000 euros environ. Selon lui, il serait plus judicieux d'aider les communes désireuses de se développer en soutenant davantage des actions telles que le « cœur de ville », ou les industries du secteur etc...

Selon Mme IMBAUT, le prélèvement effectué au titre du FPIC signifie que les recettes fiscales de la ville sont plus élevées que les recettes moyennes, par conséquent, une partie de ces recettes est prélevée pour être reversée aux communes moins favorisées.

M. le Maire acquiesce mais déplore cependant qu'il n'existe aucune disposition visant à anticiper la situation économique du territoire après les fermetures d'usines et entreprises prévues dans les années à venir ; il rappelle la fermeture de la centrale Emile Huchet en 2022, les 185 emplois en moins chez Neuhauser etc...

M. TLEMSANI ajoute qu'il est important de se rendre compte également que des services tels que le Centre culturel ou le conservatoire accueillent 70% de personnes qui n'habitent pas Saint-Avold.

Mme IMBAUT acquiesce et suggère de rendre le conservatoire intercommunal.

M. TLEMSANI réplique que l'intercommunalité ne souhaite pas le transfert de telles structures jugées trop coûteuses.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à la majorité.

A noter l'abstention de Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 mai 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETNACHER	Sophie HALBWACHS
Lothaire GAUDIG	Serge HAYDINGER
Josyane BECKER	Estelle SPADACCINI
Antoine PELLEGRINI	André KIKULSKI
Sylvain BECKER	Irène GORGOL
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Pascal HELFENSTEIN	Michèle TIRONI-JOUBERT
Estelle CONSTANS	Dominique LANG
Nathalie PILI	Patrick MALICK
Marilyn SALAMONOWSKI	Nathalie PIGEOT
Raphael WITTMER	Virginie ODDO
Frédéric SLIWINSKI	

Absents (12)

**Absent(s) avant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme AUDIS à Mme PILI
M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. BREM (non excusé)
M. MALICK (non excusée)
Mme PIGEOT (non excusée)
Mme ODDO (non excusée)

OBSERVATIONS :

M. VUKOJEVIC s'est absenté momentanément au cours du point 2a, et par conséquent n'a pas participé aux votes des chapitres 20 et 204 (Investissement Dépenses)
M. BREM, absent à l'ouverture du point 2a, est arrivé au début de l'étude du chapitre 21 (Investissement Dépenses)

2a) - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

a) VILLE

Exposé de M. STEINER, adjoint, rapporteur

M. STEINER, adjoint, précise que le budget principal est voté chapitre par chapitre, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire complet du budget ainsi que du rapport de présentation.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite ;

---Discussion---

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – chapitre 011 – page 8 (blanche)

Mme IMBAUT constate une augmentation concernant les contrats de prestations de services ; elle souhaite des explications.

Mme BETTING explique que l'année dernière, notamment en début d'année, ces travaux étaient comptabilisés « hors marché » (article 61521) ; les marchés y relatifs n'ont démarré qu'aux mois d'avril/mai et ont ensuite été comptabilisés à l'article 611 (contrats). Une baisse significative apparaît donc à l'article 61521 en 2019, savoir de 128 000 € à 81 000 €.

Mme IMBAUT constate par ailleurs une autre augmentation, celle qui concerne les locations. Selon elle cette augmentation est liée directement au fait que la ville vende, au fur et à mesure, le patrimoine communal l'obligeant ensuite à passer par des contrats de location pour pallier les besoins de locaux associatifs ou logements de fonction.

M. le Maire réplique que le choix de la municipalité est de proposer rapidement des locaux corrects aux associations qui en font la demande plutôt que de les mettre en attente pendant des années, le temps d'une rénovation d'un bâtiment communal qui pourrait convenir. Il souligne de plus, que la mise en conformité d'un bâtiment est très coûteuse.

Mme IMBAUT rebondit justement sur l'immeuble rue du Général de Gaulle qui va être vendu. Elle estime que c'est un tort de vendre un tel bâtiment, qu'elle juge être un bel immeuble, de plus situé à proximité de l'abbatiale. Elle relève également que cette opération va engendrer le paiement des loyers des occupants actuels.

M. le Maire informe que le concierge était intéressé pour acheter ce bâtiment, mais au vu des travaux à entreprendre pour sa remise en état, il a abandonné son projet. Il explique en effet que la remise en état de ce bâtiment est trop coûteuse et les banques trop craintives dans ce type d'opération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – chapitre 65 – page 9 (blanche)

Mme IMBAUT regrette que la subvention de 50 000 euros, objet d'une discussion en réunion du CA du CCAS, n'ait pas eu un écho favorable lors de l'élaboration du budget. Elle regrette cet état de fait car selon elle cette structure a d'énormes besoins financiers.

M. le Maire acquiesce mais souligne en revanche que des économies sont demandées à chaque service de la commune qui devront tous continuer à être performants avec moins. Selon lui, le domaine du social est bien pris en compte à Saint-Avoid et bénéficie déjà d'un soutien important de la commune en plus des efforts faits envers le Secours catholique, les Restau du Cœur, la Croix rouge etc...

Mme IMBAUT constate par ailleurs que les dépenses de personnel augmentent.

M. le Maire répond que ce sont les charges qui augmentent le plus, même si bien évidemment il existe des variations de salaires dues aux augmentations d'échelons ou de grades.

Selon Mme TIRONI JOUBERT, il serait intéressant de revoir à la baisse ou voire même supprimer, certaines indemnités et primes que certains fonctionnaires s'octroient, dénoncées par ailleurs par la Chambre régionale des comptes.

M. le Maire réfute ces allégations et souligne que chaque salaire versé correspond à un travail effectué, aucun agent ne s'octroie délibérément des primes ou autres, il rappelle à ce sujet que cette décision lui appartient.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – chapitre 66 – page 9 (blanche)

Mme IMBAUT regrette que les charges augmentent, augmentation due selon elle aux emprunts qui alourdissent l'endettement de la ville.

Mme BETTING indique qu'il s'agit du rattachement des intérêts courus non échus. Elle explique que c'est à la demande de la Chambre régionale des comptes que les intérêts courus et non échus sont inscrits au budget, c'est-à-dire qu'une trimestrialité payée en 2019 sera partiellement imputée sur 2018 ou inversement. Elle précise que c'est la première fois que cette opération est indiquée de cette façon, l'an prochain il y aura moins 55 000 € sur cette ligne-là.

Mme IMBAUT acquiesce mais relève qu'il s'agit bien des intérêts de l'année.

Mme BETTING explique que la facturation ne se faisait pas de la même façon et précise que l'an prochain il y aura la compensation, donc l'annulation des 55 000 €.

Selon Mme IMBAUT, 600 000 euros d'intérêts représentent une somme importante pour une ville comme Saint-Avold, surtout par rapport aux dépenses, comparativement au montant des emprunts contractés.

M. le Maire rappelle que le poids de la dette a tout de même diminué.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – chapitre 75 – page 11 (blanche)

Mme IMBAUT souhaite des explications concernant l'excédent de 1 700 000 euros versé par Energis.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un excédent versé chaque année depuis 2001 voire même avant 2001.

Mme TIRONI JOUBERT désapprouve ce versement qui, puisé dans les réserves de la trésorerie de la régie, la met en difficulté et l'amènera tôt ou tard à transformer ses statuts, pour être vendue. Elle rappelle que la Chambre régionale des comptes a déjà souligné ce risque dans ses différents rapports.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES - chapitre 20 – page 13 (blanche)

Mme IMBAUT constate que chaque année la ville achète de nouveaux logiciels; elle s'interroge sur la nécessité de les renouveler aussi souvent.

M. TLEMSANI explique que c'est vraiment une nécessité car les logiciels évoluent constamment, en plus des licences qu'il faut acheter lorsqu'il y a un nouveau service, de nouveaux postes informatiques etc...

M. STEINER précise que les études pour le plan « Cœur de ville », soit 65 000 € sont comptabilisées dans le même chapitre budgétaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES - chapitre 21 – page 13 (blanche)

Mme IMBAUT relève que dans la somme de 4 500 000 € sont prévus exactement les mêmes travaux que ceux prévus l'an dernier dans le BP 2018. Elle souhaite des explications.

M. le Maire explique que les bâtiments vieillissent et nécessitent des travaux constamment. Il rappelle que la ville de Saint-Avold compte de nombreux bâtiments communaux, en plus des 17 écoles, où toitures, sols et cour de récréation nécessitent des travaux régulièrement.

Mme IMBAUT acquiesce mais relève toutefois que les travaux prévus ne sont pas effectués dans l'année et sont reportés sur l'année suivante.

M. le Maire informe que certains travaux nécessitent une phase d'études, comme c'est le cas du commissariat de police qui explique que le démarrage du chantier soit décalé d'une année.

Il profite de cette explication pour revenir sur le coût consacré aux travaux en général, soit près 1 000 000 d'euros, somme qu'il juge énorme et qui le conforte dans sa volonté de vendre les bâtiments les plus couteux en terme d'entretien et de rénovation.

Mme IMBAUT réplique que l'explication réelle est toute autre. Selon elle, pour justifier les emprunts, soit 3 000 000 euros, budgétés pour 2019, il faut des dépenses. Elle rappelle que 452 000 euros ont été budgétés pour le commissariat l'an dernier alors que les travaux n'ont toujours pas démarré.

M. le Maire réfute ces allégations et explique que l'ampleur des travaux à effectuer sur les bâtiments communaux est énorme et que tous ces travaux ne peuvent pas être entrepris en même temps.

Mme IMBAUT renvoie M. le Maire à la page 9 du budget où il est noté qu'il y a des restes à réaliser de 1 450 000 euros, ce qui signifie qu'il y a des emprunts contractés pour des travaux qui n'ont pas été faits.

M. le Maire explique que de nombreux gros chantiers sont démarrés ou sont en train de se mettre en place, pour certains il y a des procédures administratives et techniques qui sont longues et pour ceux qui ont démarré, certains ne sont pas encore au stade de la facturation.

Il informe que la réfection de la place du marché est prévue et s'avère d'ores et déjà compliquée ne serait-ce que d'un point de vue d'organisation puisque l'accès du parking va s'en trouver très perturbé le temps des travaux, exemple de chantier qui nécessite des études complexes en amont.

A la question de Mme IMBAUT de savoir si les travaux de la place du marché sont prévus cette année, M. le Maire répond par l'affirmative et explique qu'ils seront effectués en deux temps pour limiter au maximum les perturbations de stationnement.

En ce qui concerne la voirie, Mme IMBAUT souhaite connaître celles qui ont été rénovées en 2018 car 65 000 euros étaient prévus à cet effet au BP 2018 et informe n'avoir pas constaté de travaux de voirie l'an passé.

M. TLEMSANI informe que la rue du 27 novembre a été faite, boulevard de lorraine également, Rue Altmayer avec le rond-point ...

Selon Mme IMBAUT, il reste encore de nombreuses de voirie à reprendre, elle souhaite connaître celles qui sont programmées pour 2019.

M. le Maire répond qu'il y a, entre autre, le carrefour à Jeanne d'Arc.

Mme IMBAUT réplique que sa question était plutôt de connaître les routes qui sont concernées par les réfections 2019.

M. le Maire indique qu'il y a, entre autres également, la rue Altmayer, programmée sur plusieurs années, puisqu'il est nécessaire de terminer les travaux concernant les eaux pluviales de ce secteur, l'assainissement.

Par ailleurs, Mme IMBAUT souhaite des éclaircissements concernant deux autres articles du budget, savoir, dans les immobilisations corporelles qui ont doublé par rapport à l'an dernier, elle relève : l'aménagement des espaces verts / équipement dans les cimetières, 145 000 € l'an dernier et 340 000 € cette année, tout comme pour le matériel informatique où il y avait 159 000 € l'an dernier et aujourd'hui 311 000 €.

M. le Maire explique qu'il a demandé à ses services de mettre tout en œuvre pour que toutes les allées dans les cimetières soient accessibles ; il rappelle en effet les dégâts d'eau importants qui ont endommagé certaines allées les rendant impraticables.

M. TLEMSANI ajoute, concernant l'informatique, que le matériel évolue et l'Etat impose aux collectivités territoriales le passage à la dématérialisation pour la transmission des actes administratifs ; il précise à cet effet que certains postes informatiques doivent être réformés et modernisés pour permettre ces nouveaux processus administratifs.

M. STEINER précise qu'il y a également des changements au niveau des serveurs.

Mme IMBAUT acquiesce mais souligne toutefois que les serveurs ne sont pas remplacés chaque année.

M. le Maire indique que ce domaine évolue au point de penser à faire déménager le service informatique qui nécessite plus d'espace pour de meilleures conditions de travail.

A la question de M. BREM de savoir si des appels d'offres sont lancés pour les besoins en informatique, M. TLEMSANI précise qu'il s'agit de marchés à procédure simplifiée.

Mme TIRONI JOUBERT souligne que, même en procédure simplifiée, le maire doit en rendre compte à son conseil municipal, obligation qui n'est pas respectée selon elle.

M. TLEMSANI réfute ces allégations.

M. BREM indique ne jamais avoir vu d'appel d'offres concernant l'informatique.

M. TLEMSANI précise qu'il ne s'agit pas d'appel d'offres, puisque ce sont des procédures simplifiées.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES - chapitre 024 – page 15 (blanche)

Mme IMBAUT constate une augmentation de 282 000 euros par rapport au BP 2018. Elle souhaite des explications.

Mme BETTING explique qu'il y a le bâtiment rue des anglais qui a été vendu plus un terrain près de la clinique Saint-Nabor, vendu au centre hospitalier de Lorquin. Elle précise que ces deux ventes sont déjà réalisées, actées par des délibérations prises en 2018 et encaissées en 2019. Elle ajoute qu'il reste 200 000 euros à réaliser à la date de ce jour.

M. le Maire ajoute également que deux ventes sont prévues près de la clinique Saint-Nabor puisqu'il y a le projet de la clinique qui vient de Lyon plus le regroupement entre Jury et Lorquin.

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal

1) Adopte les différents chapitres du budget primitif 2019 :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
Fonctionnement Dépenses 011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 0	= 6	
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 0	= 6	
014	Tous les conseillers sauf colonne : (5)			6 absents non représentés par procuration	Adoptée à l'unanimité
	= 27	= 0	= 0	= 6	
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 1	= 6	
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 0	= 6	
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 0	= 6	
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 0	= 6	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 1	= 6	
Fonctionnement Recettes 013	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	Mme IMBAUT		6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 26	= 1	= 0	= 6	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 1	= 6	
73	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 1	= 6	
74	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 1	= 6	
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 0	= 6	
76	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 1	= 6	
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 1	= 6	
78	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	6 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 1	= 6	
Investissement Dépenses 20	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		6 absents non représentés par procuration + M. VUKOJEVIC absent pour le vote de ce chapitre.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 2	= 0	= 7	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
204	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	Mme IMBAUT		6 absents non représentés par procuration + M. VUKOJEVIC absent pour le vote de ce chapitre.	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 0	= 7	
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration (arrivée de M. BREM au début du chapitre 21)	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
13	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	
Investissement Recettes 13	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
165	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	
024	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	

- 2) Arrête, par conséquent, le budget primitif 2019, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 37 933 616,00 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	8 252 824,00	8 252 824,00
Fonctionnement	29 680 792,00	29 680 792,00
TOTAUX	37 933 616,00	37 933 616,00

Etant précisé que son équilibre est assuré par :

- un produit fiscal de 7 739 164€
- une prévision d'emprunts nouveaux de 3 000 000€

- 3) Autorise M. le Maire à la majorité de **25 voix POUR** et **3 voix CONTRE** (M. BREM, Mme IMBAUT, Mme TIRONI JOUBERT)
 (à noter 6 absents représentés par procuration, **5 absents non représentés par procuration** : M. SLIWINSKI, M. LANG, M. MALICK, Mme PIGEOT, Mme ODDO),
 à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

En annexe : rapport de présentation du budget primitif 2019

Pour extrait conforme
 Saint-Avold le 13 mai 2019

Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI



VILLE DE SAINT-AVOLD



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

SOMMAIRE

Le budget primitif de la Ville de Saint-Avold se compose :

- Du budget principal
- Du budget annexe de l'action culturelle
- Du budget annexe lotissement Ardant du Picq
- Du budget annexe du crématorium
- Du budget annexe du parking Saint-Nabor

S'y ajoute le budget de la régie du camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2019, dans chacun des budgets susvisés.

Notre collectivité devra maîtriser les dépenses de fonctionnement qui sont les siennes sans pour autant transiger sur le niveau et la qualité des services publics.

Suite aux décisions prises par le gouvernement d'associer les communes au redressement des finances publiques depuis 2012, la Ville de Saint-Avold a été fortement impactée, à savoir :

- Au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) l'effort demandé à la Ville de Saint-Avold s'élève à plus de 5,8M€ (de 2013 à 2018)
- Au titre du Fonds de Péréquation (FPIC), environ 3M€ ont été prélevés sur les recettes communales (de 2012 à 2018)
- Soit au total près de 9M€.

En 2019, la DGF de la Ville de Saint-Avold devrait rester négative (comme en 2017 et 2018) et un nouveau prélèvement de 69 563€ sera opéré sur le produit des taxes.

Par ailleurs, le montant de la participation au FPIC pour 2019 est estimé à 575 000€.

Malgré ces baisses successives de recettes, les taux des trois taxes ne subiront pas d'augmentation en 2019.

Vous trouverez, ci-après des informations relatives aux différents budgets :

BUDGET PRINCIPAL		
Section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Pages 2 à 4
	Dépenses de fonctionnement	Pages 4 à 6
Section d'investissement	Recettes d'investissement	Page 7
	Dépenses d'investissement	Page 8 à 9
BUDGETS ANNEXES et Centre de séjour LE FELSBURG		Page 10

Le budget principal de la Ville de Saint-Avoid s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	29 680 792,00€
Section d'investissement	8 252 824,00€
TOTAL	37 933 616,00€

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Recettes de fonctionnement

	B.P. 2018(€)	B.P. 2019 (€)	% par Rapport au BP 2018	% du BP 2019
Recettes de fonctionnement	28 856 969,00	29 680 792,00	+ 2,85%	
013 Atténuations de charges	936 400,00	865 000,00	-7,62%	2,91%
70 Produits des services, domaine...	847 336,00	864 168,00	+1,99%	2,91%
73 Impôts et taxes	21 615 203,00	22 213 183,00	+2,77%	74,84%
74 Dotations et participations	2 136 902,00	2 048 025,00	-4,16%	6,90%
75 Autres produits de gestion courante	1 965 711,00	1 938 722,57	-1,37%	6,53%
76 Produits financiers	48,91	46,43	-5,07%	
77 Produits exceptionnels	26 524,00	26 824,00	+1,13%	0,09%
78 Reprises sur provisions	2 500,00	2 500,00		
002 résultats reportés (après affectation au résultat)	1 326 344,09	1 722 323,00	+29,85%	5,80%

Chapitre 013 : atténuations de charges

865 000,00€

Ces recettes sont liées aux mises à disposition de personnel à d'autres entités, aux participations de l'Etat aux emplois aidés, aux versements liés aux indemnités journalières prises en charge par l'assurance, etc...

La baisse des recettes de ce chapitre (-71 400€) est due principalement à la diminution du nombre d'emplois aidés.

Chapitre 70 : Produits des services, domaine..

864 168,00€

Ce chapitre est en hausse de 16 832€, soit + 1,99%, résultant :

- D'une légère hausse constatée dans les prévisions de certains articles :
 - Concessions dans les cimetières 36 478€
 - Redevances et droits des services à caractère culturel 124 590€
 - Redevances des droits des services périscolaires et d'enseignement 262 000€
- D'une baisse dans certains autres articles tels que :
 - Les locations diverses 166 157€

Chapitre 73 : Impôts et taxes**22 213 183,00€**

Ce chapitre augmente de 597 980€ par rapport à 2018 (+2,77%).

Il comprend :

- Les taxes foncières et d'habitation 7 739 164,00€
C'est le principal poste de recettes de fonctionnement. La prévision tient compte des bases communiquées par les services de l'Etat (aux mêmes taux qu'en 2018).
- L'attribution de compensation versée par l'intercommunalité 11 216 682,00€
(Suite au passage en fiscalité unique et au transfert du stade nautique à l'intercommunalité en 2012)
Elle a été révisée par la CLECT et acceptée par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 (stade nautique : + 412 804€ pour 2019).
Une nouvelle révision devrait avoir lieu pour le transfert de la compétence liée aux contributions au service d'incendie et de secours.
- Le F.N.G.I.R. 2 575 759,00€
- Les autres positions restent identiques
 - o Taxe sur la consommation finale d'électricité 300 000,00€
 - o Taxes locales sur la publicité extérieure 11 200,00€
 - o Taxes additionnelles aux droits de mutations 150 000,00€
 - o Taxes sur les pylônes électriques 150 000,00€

Chapitre 74 : Dotations et participations**2 048 025,00€**

Ce chapitre diminue de 88 877€ (-4,16% par rapport à 2018).

Les principales recettes de ce chapitre sont :

- La Dotation forfaitaire : estimée à 0,00€
Elle devrait rester négative en 2019 et un prélèvement de 69 563€ est prévu dès à présent au chapitre 014-73916 (dépenses)
- La dotation de solidarité urbaine : estimée à 183 017,00€
(=>montant perçu en 2018)
- Le FCTVA (sur les dépenses d'entretien 2018) 17 380,00€
- Autres aides 20 300,00€
(aides pour le recensement de la population, dotations pour titres sécurisés-passeports, etc...)
- La Dotation de Compensation de la réforme de taxe professionnelle 1 219 296,00€
(estimation – p.m. : chiffre 2018 : 1 354 774€)
(Pour la notification des bases 2019 –état 1259- cette information n'a pu être communiquée par les services fiscaux, étant donné que la loi de finances intègre la DCRTP du bloc communal dans le périmètre des variables d'ajustement.
La Ville de Saint-Avoid sera sans doute concernée par une nouvelle ponction sur ces recettes)

- Les compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes (en augmentation de 19 472€) 302 038,00€
- Les autres positions restent sensiblement identiques à 2018

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 1 938 722,57€

Ce chapitre diminue de 26 988,43€.

La principale recette provient de l'excédent reversé par la régie ENERGIS (1 700 000€).

Dans les produits divers de gestion figure l'excédent reversé par le budget annexe crématorium, à hauteur de 32 872€.

Chapitre 77 : produits exceptionnels 26 824,00€

prévision de recettes au titre des indemnités de sinistres

2) Dépenses de fonctionnement

	B.P. 2018 (€)	B.P. 2019 (€)	% par Rapport au BP 2018	% du BP 2019
Dépenses de fonctionnement	28 856 969,00	29 680 792,00	+2,85%	
011 Charges à caractère général	7 335 057,74	7 555 875,74	+3,01%	25,45%
012 Charges de personnel	13 421 600,00	13 688 500,00	+1,99%	46,12%
014 Atténuations de produits	694 563,00	694 563,00	0	2,34%
65 Autres charges de gestion courante	4 262 845,26	4 344 993,26	+1,92%	14,64%
66 Charges financières	556 000,00	597 000,00	+7,37%	2,01%
67 Charges exceptionnelles	90 803,00	99 960,00	+10,08%	0,34%
023 Virement à la section d'investissement	1 820 000,00	2 004 950,00	+10,16%	6,76%
042 Opér. d'ordre de transfert entre sections	676 100,00	694 950,00	+2,79%	2,34%

Chapitre 011 : Charges à caractère général 7 555 875,74€

Ce chapitre fait ressortir une hausse de 220 818€ par rapport à 2018.

Les principales positions qui ont subi une hausse par rapport à 2018 :

- L'alimentation (augmentation du coût des matières premières) 111 180,00€
- Fournitures de petit équipement 217 340,00€
- Les fournitures de voirie 280 000,00€
- Les contrats de prestations de services (marchés nettoyage voirie, espaces verts) 1 053 190,00€
- Les locations immobilières 240 504,00€
(concerne le local des permanences, les locaux pour la Poste, Les logements des concierges, les locaux de la police municipale, de la PEEP, du centre médico-scolaire, des restos du cœur...)

- Les bâtiments publics 219 360,00€
(ne figurent sur cette ligne plus que les travaux faits par entreprise, pour ceux directement effectués par les services municipaux, la prévision pour l'achat des fournitures a été augmenté)
- Les voiries (entretien) 231 600,00€

Les principales positions qui ont subi une baisse par rapport à 2018

- Terrains (espaces verts hors marchés) 81 650,00€
- Transports collectifs (scolaires, personnes âgées) 355 500,00€
- Autres frais divers 157 494,00€
- Autres services extérieurs 10 782,00€

Les autres positions de ce chapitre restent sensiblement identiques à 2018.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés 13 688 500,00€

Ce chapitre affiche une augmentation de 266 900€ par rapport au budget primitif 2018. Cependant une décision modificative de 200 000€ avait été votée fin 2018.

Le BP 2019 intègre :

- Le départ en retraites de plusieurs agents (dont certains non remplacés)
- La diminution du nombre des contrats aidés
- Le Glissement Vieillesse Technicité qui se traduit par les avancements d'échelons et de grades
- L'augmentation des charges patronales (C.N.R.A.C.L.)
- L'application du P.P.C.R. (parcours professionnels, carrières et rémunérations)
- Les frais de gardiennage lors de manifestations

Chapitre 014 : Atténuations de produits 694 563,00€

(Mêmes prévisions qu'au budget primitif 2018)

Il comprend notamment :

- une prévision de prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques (sur DGF négative) 69 563,00€
- une participation au fonds de péréquation (FPIC) estimée à 575 000,00€

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 4 344 993,26€

Ce chapitre est en augmentation de 82 148€, notamment due :

- A une augmentation de la subvention au budget centre culturel 996 819,00€

- A une augmentation de la ligne subventions aux associations
(Qui comprend l'adhésion à l'AGURAM dans le cadre
De l'opération « Cœur de Ville ») 1 284 526,00€
- A une baisse de la subvention au C.C.A.S. 522 700,00€

Les autres positions restent sensiblement identiques à 2018 :

- Participation au service d'incendie 794 398,26€
(Cette compétence devrait être reprise par l'intercommunalité prochainement)
- Indemnités aux élus (et dépenses y relatives) 216 500,00€

Chapitre 66 : Charges financières 597 000,00€

Dont intérêts de la dette 510 000,00€

Y figure pour la première fois le rattachement des intérêts courus non échus 55 000,00€

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles 99 960,00€

Dans ce chapitre figurent :

- une prévision pour annulation de titres (le cas échéant) 38 950,00€
- une subvention au budget Ardant du Picq 46 000,00€

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement 2 004 950,00€

Ce chapitre, qui participe à l'équilibre de la section d'investissement, subit une hausse de 184 950€.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section 694 950,00€

Les dotations aux amortissements constituent une recette d'investissement.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT**3) Recettes d'investissement**

	B.P. 2018 (€)	B.P. 2019 (€)	% par Rapport au BP 2018	% du BP 2019
Recettes d'investissement	7 940 676,00	8 252 824,00	+3,93%	
13 Subventions d'investissement	414 295,00	159 295,00	-61,55%	1,93%
16 emprunts et dettes assimilées	2 100 000,00	3 000 000,00	+42,85%	36,35%
10 Dotations, fonds divers	450 215,00	453 500,00	+0,73%	5,50%
1068 Excédents de fonctionnement cap.	1228 356,00	1 128 158,03	-8,16%	13,67%
165 dépôts et cautionnements reçus	1 525,40	1 525,00		0,02%
27 autres participations financières	4 713,19	4 565,87	-3,13%	0,06%
024 produits cessions d'immobilisations	200 000,00	482 316,00	+41,15%	5,84%
021 virement de la section de fonctionn.	1 820 000,00	2 004 950,00	+10,16%	24,29%
040 opér. d'ordre transfert entre sections	676 100,00	694 950,00	+2,78%	8,42%
001 solde positif reporté	1 045 471,81	323 564,10	-69,06%	3,92%

Chapitre 13 : subventions d'investissement**159 295,00€**

Il s'agit notamment :

- de subventions de l'Etat (gymnase Wenheck) 56 295,00€
- Des amendes de police (estimées à) 100 000,00€

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées**3 000 000,00€**

Le recours à l'emprunt est en augmentation de 900 000€ par rapport au BP 2018

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers**453 500,00€**

Ce chapitre contient :

- Une prévision pour le FCTVA (en augmentation par rapport à 2018) 393 500,00€
- Une prévision pour la taxe d'aménagement 30 000,00€
-

Chapitre 024 : Produit des cessions d'immobilisations**482 316,00€**

Concerne :

- la vente de terrains rue de la piscine
- La vente d'un terrain rue Altmayer (CH Lorquin)
- La vente de l'immeuble 5 rue des Anglais

(les chapitres 021 et 040 correspondent aux chapitres 023 et 042 en dépenses de fonctionnement (voir plus haut))

4) Dépenses d'investissement

	B.P. 2018 (€)	B.P. 2019 (€)	% par Rapport au BP 2018	% du BP 2019
Dépenses d'investissement	7 940 676,00	8 252 824,00	+3,93%	
20 Immobilisations incorporelles	213 400,00	246 500,00	+15,51%	2,99%
204 Subventions d'équipement versées	177 000,00	56 000,00	-68,36%	0,67%
21 Immobilisations corporelles	3 458 210,00	4 540 291,00	+31,29%	55,02%
10 Dotations, fonds divers	5 924,00	0,00		
13 Subventions d'investissement	0,00	4 000,00		0,05%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 697 525,19	1 841 525,87	+8,48%	22,31%
27 autres immobilisations financières	114 789,00	112 785,00	-1,75%	1,37%
Sous-total BP	5 666 848,19	6 801 101,87	+20,01%	82,41%
Reports	2 273 827,81	1 451 722,13	-36,16%	17,59%

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**246 500,00€**

Figurent à ce chapitre une prévision pour :

- Des frais d'études 95 000,00€
- Des frais d'insertion (pour les marchés publics d'investissement) 15 000,00€
- L'acquisition de logiciels (pour divers services) 136 500,00€

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées**56 000,00€**

Contient notamment des prévisions pour :

- Une participation à la paroisse protestante (votée par le Conseil) 25 000,00€
- Des subventions d'équipements aux associations 25 000,00€

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**4 540 291,00€**

Ce chapitre est plus spécialement lié aux acquisitions et travaux d'investissement.

Il prévoit des crédits destinés :

- Aux travaux dans les bâtiments et plus particulièrement
 - 2^{ème} tranche de travaux au nouveau commissariat 452 000,00€
(+ reports, soit une tranche de 1 000 000€ pour 2018)
 - Remplacement de châssis au gymnase du Wenheck 90 000,00€
 - Accès PMR (d.c.m. 19.09.2018) 151 000,00€
 - Travaux maison du 3^{ème} âge 165 000,00€
 - Abbatale –travaux toiture 45 000,00€
 - Foyer cité Jeanne d'Arc –remplacement chaudière 60 000,00€
 - Divers travaux de grosses réparations dans les bâtiments communaux
 - Travaux de conformité, etc... environ 1 000 000,00€

- | | |
|---|---------------|
| - <u>Aux travaux liés à la voirie et aux réseaux</u> | 1 014 000,00€ |
| Et notamment : | |
| • Le réaménagement de la place du marché | 195 000,00€ |
| • La modification du carrefour à l'entrée de Jeanne d'Arc | 150 000,00€ |
| • Les grosses réparations de diverses voiries | 454 000,00€ |
| • L'accompagnement des travaux ENERGIS
(et notamment l'éclairage public) | 215 000,00€ |
|
 | |
| - Prévisions de crédits pour l'acquisition éventuelle de biens immobiliers
(dont le troisième versement à LOGI EST pour 242 600€-logements 3 ^{ème} âge) | 414 686,00€ |
|
 | |
| - Aménagements d'espaces verts, plantations d'arbres
Equipements dans les cimetières | 340 000,00€ |
|
 | |
| - Acquisition de matériel et outillages techniques
(acquisition tracteur stade, équipements pour ateliers et service espaces verts,
Matériel de cuisine restaurant enfants, video-protection, etc...) | 215 065,00€ |
|
 | |
| - Acquisition de matériel de bureau et informatique
(renouvellement de postes informatiques (archives, écoles,
restaurant scolaire, mairie..), serveurs et divers périphériques) | 311 040,00€ |

(il y a lieu de préciser ici que le lancement des dépenses d'équipement susvisées est lié en grande partie à l'obtention du prêt budgété en recettes)

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées **1 841 525,87€**

Correspond au remboursement du capital de la dette

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières **112 785€**

Y figure une avance au budget annexe Ardant du Picq à hauteur de 102 785€

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 451 722,13€ et comprennent notamment une première tranche de travaux pour le nouveau commissariat, des travaux de vidéo-surveillance, des commandes de travaux de voirie et dans les bâtiments avant le 31 décembre 2018 mais non réalisées à cette date, etc...)

LES BUDGETS ANNEXES1) ACTION CULTURELLE

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	1 268 532,00	1 268 532,00
Investissement	118 261,00	118 261,00
TOTAL	1 386 793,00	1 386 793,00

2) LOTISSEMENT ARDANT DU PICQ

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	1 543 959,76	1 543 959,76
Investissement	1 335 744,26	1 335 744,26
TOTAL	2 879 704,02	2 879 704,02

3) CREMATORIUM

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	81 038,00	81 038,00
Investissement	30 700,00	30 700,00
TOTAL	111 738,00	111 738,00

4) PARKING SAINT-NABOR

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	392 140,00	392 140,00
Investissement	150 234,00	150 234,00
TOTAL	542 374,00	542 374,00

**REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR
LE FELSBERG**

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	111 734,00	111 734,00
Investissement	33 800,00	33 800,00
TOTAL	145 534,00	145 534,00

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI

Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Estelle SPADACCINI
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme AUDIS à Mme PILI
M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK (non excusée)
Mme PIGEOT (non excusée)
Mme ODDO (non excusée)

2b. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

b) BUDGET ANNEXE DE L'ACTION CULTURELLE

Exposé de M. STEINER, adjoint rapporteur.

M. STEINER précise que le projet de primitif de l'action culturelle pour l'exercice 2019 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de savoir pour quelle raison la subvention d'équilibre a augmenté de 70 000 euros par rapport à l'an passé, M. STEINER répond que c'est pour le financement de l'investissement.

M. BREM souhaite des éclaircissements complémentaires.

Mme BETTING explique que dans l'investissement, l'année dernière, il y avait encore une subvention en recette mais cette année ce n'est plus le cas, par conséquent, il faut financer l'investissement entièrement par la subvention d'équilibre. Elle précise que dans les investissements, sont prévus : l'acquisition d'un logiciel de paiement en ligne estimé à 10 500 euros, des travaux de réfection de sol suite aux inondations, des travaux de conformité électrique, une porte coupe-feu, le remplacement de tapis sur la scène, de matériel informatique : portable pour faire la billetterie en dehors du Centre culturel, et le reliquat d'une avance versée par le centre national de cinéma (CNC), remise au budget chaque année puisque celle-ci est remboursée) au fur et à mesure chaque année. Elle indique que l'investissement prévu correspond à 98 000 euros.

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal,

1. Adopte les différents chapitres et opérations du budget 2019 de l'action culturelle :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 2	= 5	
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 2	= 5	
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 3	= 5	
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 3	= 5	
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 2	= 5	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 2	= 5	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
013	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 3	= 5	
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 3	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
74	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 3	= 5	
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 3	= 5	
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 3	= 5	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
20	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 3	= 5	
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 2	= 5	
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 1	= 3	= 5	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 3	= 5	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 3	= 5	

2. Arrête par conséquent le budget annexe de l'action culturelle 2019, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 1 386 793€ se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	118 261,00	118 261,00
Fonctionnement	1 268 532,00	1 268 532,00
TOTAUX	1 386 793,00	1 386 793,00

Etant précisé que son équilibre est assuré par une subvention d'équilibre du budget principal de 996 819€.

3. approuve le budget primitif annexe de l'action culturelle pour l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus ;
4. autorise M. le Maire, à la majorité de **25 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (M. BREM, Mme IMBAUT et Mme TIRONI JOUBERT) - (à noter **5 absents non représentés** par pouvoir),
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 mai 2019

Le Maire, 



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Sophie HALBWACHS
Lothaire GAUDIG	Serge HAYDINGER
Josyane BECKER	Estelle SPADACCINI
Antoine PELLEGRINI	André KIKULSKI
Sylvain BECKER	Irène GORGOL
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Pascal HELFENSTEIN	Michèle TIRONI-JOUBERT
Estelle CONSTANS	Dominique LANG
Nathalie PILI	Patrick MALICK
Marilyn SALAMONOWSKI	Nathalie PIGEOT
Raphael WITTMER	Virginie ODDO
Frédéric SLIWINSKI	

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme AUDIS à Mme PILI
M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK (non excusée)
Mme PIGEOT (non excusée)
Mme ODDO (non excusée)

2c - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019
c) BUDGET ANNEXE ARDANT DU PICQ

Exposé de M. STEINER, adjoint, rapporteur.

M. STEINER adjoint précise que le projet de budget primitif du lotissement Ardant du Picq pour l'exercice 2019 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal

Le Conseil municipal,

1. Adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2018 – budget annexe Ardant du Picq :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
043	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
043	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	

2. Arrête en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 2 879 704,02€ se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	1 335 744,26	1 335 744,26
Fonctionnement	1 543 959,76	1 543 959,76
TOTAUX	2 879 704,02	2 879 704,02

Son équilibre est assuré par :

- Une subvention du budget principal de 46 000,00€
- Une avance du budget principal de 102 785,00€

3. approuve le budget primitif annexe lotissement Ardant du Picq pour l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus ;
4. autorise M. le Maire à la majorité de **25 voix POUR** et **3 voix CONTRE** (M. BREM, Mme IMBAUT et Mme TIRONI JOUBERT) - (à noter **5 absents non représentés** par procuration)
- à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 17 avril 2019
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoins (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI

Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Estelle SPADACCINI
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme AUDIS à Mme PILI
M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK (non excusée)
Mme PIGEOT (non excusée)
Mme ODDO (non excusée)

2d. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019
d) BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

Exposé de M. STEINER, adjoint rapporteur

M. STEINER, adjoint, précise que le projet de budget primitif du crématorium pour l'exercice 2019 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal,

1. Adopte les différents chapitres et opérations du budget 2019 – budget annexe du crématorium :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonne (5) = 28			5 absents non représentés par procurations = 5	Adoptée à l'unanimité
67	Tous les conseillers sauf colonne (5) = 28			5 absents non représentés par procurations = 5	Adoptée à l'unanimité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
042	Tous les conseillers sauf colonne (5) = 28	= 0	= 0	5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
75	Tous les conseillers sauf colonne (5) = 28	= 0	= 0	5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21	Tous les conseillers sauf colonne (5) = 28	= 0	= 0	5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
040	Tous les conseillers sauf colonne (5) = 28	= 0	= 0	5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité

2. Il est arrêté en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 111 738€ se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	30 700,00	30 700,00
Fonctionnement	81 038,00	81 038,00
TOTAUX	111 738,00	111 738,00

Son équilibre est assuré par le produit de la taxe de crémation estimé à 48 165€.

3. approuve le budget primitif annexe du crématorium pour l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus ;
4. autorise M. le Maire à **l'unanimité** (à noter **5 absents non représentés** par procuration),
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 17 avril 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine-AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI

Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Estelle SPADACCINI
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme AUDIS à Mme PILI
M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK (non excusée)
Mme PIGEOT (non excusée)
Mme ODDO (non excusée)

2^e. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019
e) BUDGET ANNEXE DU PARKING SAINT-NABOR

Exposé de M. STEINER, adjoint rapporteur.

M. STEINER, adjoint, précise que le projet de budget primitif du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2019 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

---discussion---

A la question de M. BREM de connaître le montant des recettes du parking Saint-Nabor : horodateurs, location de place etc ..., M. le Maire répond environ 25 000 euros.

M. BREM s'inquiète de connaître le nombre d'année nécessaires pour rembourser la dette du parking.

M. le Maire rappelle que le but de ce parking est de redynamiser le centre-ville. Il explique en effet que dans le cadre de la redynamisation des centre-villes, la politique de stationnement est un véritable levier et le parking Saint-Nabor, de par sa position centrale, présente tous les atouts pour réconcilier les consommateurs avec le centre-ville. Il précise que les parkings naboriens sont souvent complets et informe que pour éviter les stationnements sauvages dans le parking Saint-Nabor, le meilleur système était l'horodateur ; il précise toutefois que ce dispositif n'est pas forcément définitif.

A la question de M. BREM de connaître le montant des charges puisqu'il est question de copropriété, M. le Maire répond 56 000 euros, calcul effectué au millième, qui comprend l'ascenseur, le syndic, l'éclairage, le nettoyage etc...

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal,

1. Adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2019 – budget annexe du parking Saint-Nabor :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES D'EXPLOITATION					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration.	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
RECETTES D'EXPLOITATION					
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT	Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2	= 1	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)	
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT		Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2		= 1	= 5	
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT			5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3		= 0	= 5	
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT			5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3		= 0	= 5	
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT		Mme TIRONI JOUBERT	5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 2		= 1	= 5	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT			5 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3		= 0	= 5	

2. arrête en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 542 374,00 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	150 234,00	150 234,00
Fonctionnement	392 140,00	392 140,00
TOTAUX	542 374,00	542 374,00

Son équilibre est assuré par une subvention d'équilibre prévisionnelle de 343 140€

3. approuve le budget primitif annexe du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus,
4. vote une subvention d'équilibre de 343 140€ à verser par le budget principal
5. autorise M. le Maire à la majorité de **25 voix POUR, 3 voix CONTRE** (M. BREM, Mme IMBAUT, Mme TIRONI JOUBERT) - (à noter **5 absents non représentés** par procuration),
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 13 mai 2019

Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christlan THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Sophie HALBWACHS
Lothaire GAUDIG	Serge HAYDINGER
Josyane BECKER	Estelle SPADACCINI
Antoine PELLEGRINI	André KIKULSKI
Sylvain BECKER	Irène GORGOL
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Pascal HELFENSTEIN	Michèle TIRONI-JOUBERT
Estelle CONSTANS	Dominique LANG
Nathalie PILI	Patrick MALICK
Marilyn SALAMONOWSKI	Nathalie PIGEOT
Raphael WITTMER	Virginie ODDO
Frédéric SLIWINSKI	

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme AUDIS à Mme PILI
M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK (non excusée)
Mme PIGEOT (non excusée)
Mme ODDO (non excusée)

3. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019
REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBERG »

Exposé de M. STEINER, adjoint rapporteur

M. STEINER, adjoint, précise que le projet de budget primitif de la Régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » pour l'exercice 2019 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal,

1. Adopte les différents chapitres et opérations du budget 2019 – régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg »

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISIONS (6)
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES					
011	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 28			5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité
012	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 28			5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité
65	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 28			5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité
67	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 28			5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité
RECETTES					
70	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 28			5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES					
10	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 28			5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité
16	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 28			5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité
RECETTES					
16	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 28			5 absents non représentés par procuration = 5	Adoptée à l'unanimité

2. Arrête en recettes et en dépenses à la somme de 145 534,00 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	33 800,00	33 800,00
Exploitation	111 734,00	111 734,00
TOTAUX	145 534,00	145 534,00

3. approuve le budget primitif de la régie du camping et du C.I.S. Le Felsberg pour l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus
4. autorise M. le Maire à la majorité de 28 voix POUR (à noter 5 absents non représentés par procuration),
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 17 avril 2019

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine-AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie-BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric-SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie-PIGEOT
Virginie-ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M.SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

**4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL
POUR L'ANNEE 2019 ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION VILLE / AMICALE DU
PERSONNEL MUNICIPAL**

Exposé de Mme LAUER, conseillère municipale, rapporteur.

Le budget primitif de l'exercice 2019 prévoit, au titre de la subvention à l'Amicale du Personnel Municipal, les crédits suivants :

Budget principal, chapitre 65/5203-6574 : 207 720,00 €

L'Amicale du personnel municipal, dont la vocation sociale à l'égard de ses adhérents est largement reconnue, sollicite l'attribution de cette subvention qui entre autres, permettra la participation aux chèques vacances, la participation aux remises de médailles, départs en retraite, mariages, naissances, ainsi que l'organisation d'autres activités

Après avis favorable de la commission des finances, il vous est proposé d'attribuer à l'Amicale du personnel municipal la subvention de 207 720,00 € inscrite au budget 2019.

Il est précisé que le solde restant à verser s'élève à 103 860,00 €, l'Amicale ayant déjà bénéficié d'une avance de 103 860,00 € par délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2018, point 33.

Par ailleurs, en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les collectivités sont appelées à établir une convention avec l'organisme destinataire d'une subvention dépassant un seuil fixé par décret.

Aussi, le Conseil municipal est-il appelé aujourd'hui à valider un projet de convention Ville/Amicale du Personnel prévoyant, notamment :

- pour l'Amicale, en contrepartie de la subvention, l'organisation d'évènements et activités diverses, dans le cadre de sa vocation sociale pour le personnel et de sa vocation d'animation, la tenue d'une assemblée générale pour donner connaissance de ses bilans moraux, financiers et de ses projets...
- pour la Ville, les aides matérielles utiles au fonctionnement de l'Amicale.

et à autoriser M. le Maire à comparaître à sa signature.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2019

Le Maire,



CONVENTION

Entre la Ville de SAINT-AVOLD représentée par son Maire, André WOJCIECHOWSKI agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2019,

et

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD, dont le siège est situé en Mairie 36, Boulevard de Lorraine à Saint-Avold, représentée par son Président Raymond MICK, (Siret n° 504 447 061 00012).

Préambule

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD est organisée sous la forme d'une association de la loi de 1901. Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SAINT-AVOLD sous le numéro Volume III, N°124 (Siret n° 504 447 061 00012).

Tout membre, tel que défini dans le statut et le règlement de l'Amicale, peut adhérer librement à l'Amicale moyennant une cotisation annuelle.

Article 1 : Conformément à ses statuts, l'Amicale du Personnel Municipal a pour mission :

« de favoriser l'esprit de camaraderie et de solidarité entre ses adhérents et tendre à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement de leur culture sur le plan intellectuel et physique ».

Dans le cadre de ses missions, l'Amicale propose et organise tout au long de l'année des voyages, sorties loisirs, banquet, fête de Noël, activités sportives, ...

L'Amicale a également une vocation sociale marquée avec la mise en œuvre des chèques vacances et autres prises en charge liés aux événements et activités qu'elle a mis en place.

Article 2 : Afin de lui permettre d'exercer ses missions, la Ville de SAINT-AVOLD, par le biais de son Conseil Municipal, accorde à l'Amicale une subvention de 207 720,00 € pour l'année 2019.

La ville de SAINT-AVOLD est représentée lors de chaque assemblée générale par le Maire ou son représentant et à cette occasion prend connaissance des bilans financiers, moraux ainsi que des futurs projets.

Article 3 : Afin de permettre à l'Amicale de remplir correctement ses missions, la Municipalité s'engage à mettre à sa disposition les moyens nécessaires tels que papiers et enveloppes, usage de la photocopieuse, oblitération, locaux. En tout état de cause, l'accord préalable de Monsieur le Maire sera requis.

Article 4 : Les membres du comité de l'Amicale sont autorisés à exercer leurs missions pendant les heures de service, sous réserve de l'accord préalable de leur chef de service et dans la limite des possibilités des services respectifs. En aucun cas, il ne devra être porté préjudice à la bonne marche du service public.

Article 5 : Lorsque la Municipalité le souhaitera, l'Amicale pourra être associée à l'organisation de manifestations concernant le personnel municipal (remises des médailles, départs à la retraite, ...)

Article 6 : Conformément aux statuts, toute discussion à caractère religieux et politique au sein de l'Amicale est interdite.

SAINT-AVOLD, le

Le Maire,
Conseiller Départemental de Moselle :

A. WOJCIECHOWSKI

Le Président de l'Amicale :

R. MICK

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Isène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

**5 DOMAINE : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE
PRIVEE SISE AVENUE DE LONGCHAMP.**

Exposé de M. TLEMSANI, Adjoint, rapporteur.

Par courrier du 16 mars 2019, M. Fernand KÖNIG, SARL ACANTHE, a sollicité la rétrocession de la voirie privée du 42 avenue de Longchamp dans le domaine public routier communal.

Dans la mesure où la voirie et réseaux divers en question sont en bon état d'entretien et ont été réalisés selon les prescriptions de la régie municipale ENERGIS, il y lieu d'envisager le transfert des voiries et réseaux divers appartenant à la SARL ACANTHE.

Dans ce cadre, M. le Maire informe l'assemblée que l'article 141-3 du Code de la Voirie Routière (modifié en dernier lieu par les lois n° 2004-1343 du 09 décembre et n° 2005-809 du 20 juillet 2005) dispense désormais les communes de procéder à des enquêtes publiques préalables quant au classement et déclassé de voies, dès lors que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Dans ces conditions, il vous est proposé, après avis favorable de la commission foncier/opérations immobilières et des finances :

- a) D'acquérir pour le compte de la commune, moyennant le paiement d'un euro symbolique et de classer dans le domaine public routier communal la parcelle visée ci-dessus et cadastrée :

Ban de Saint-Avoid
Section 45 n° 691 – 3a 65ca

De charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et de lui donner tout pouvoir pour signer l'acte de vente à intervenir ;

- b) De prévoir l'inscription des crédits nécessaires pour l'entretien et la gestion de la voie susvisée dans le cadre de l'enveloppe globale des crédits d'entretien des voies communales.
- c) De prévoir l'inscription des crédits nécessaires pour l'entretien et la gestion de la voie susvisée dans le cadre de l'enveloppe globale des crédits d'entretien des voies communales.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 16 avril 2019
Le Maire, 



A. WOLCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (6)

M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (5)

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

6. DOMAINE : CESSION DU BATIMENT COMMUNAL SITUÉ 13 RUE DU GENERAL DE GAULLE.

Exposé de M. THIERCY, Adjoint, rapporteur.

La commune dispose d'un immeuble situé au 13 rue du Général de Gaulle comportant 3 appartements avec caves et garages.

Ces logements sont actuellement occupés par un concierge, un instituteur et un particulier.

L'entretien de ce bâtiment devenant très coûteux en raison de son ancienneté (construction au début du 20^{ème} siècle), il a été envisagé de le mettre en vente, en privilégiant tout d'abord les occupants, à qui une offre a été faite au prix des domaines.

Ceux-ci n'ayant pas voulu les acquérir, la vente en bloc de l'immeuble a été proposée à plusieurs professionnels de l'immobilier au prix de l'estimation domaniale du 23 avril 2018 à savoir 170 000€.

La meilleure offre réceptionnée est celle de M. Ludovic LICHNER d'un montant de 150 000€.

Ceci étant exposé, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent de délibérer comme suit :

Vu l'avis de l'inspection académique du 12 janvier 2008 autorisant la commune à désaffecter le bâtiment ;

Vu l'avis favorable de Mme la Sous-préfète du 27 janvier 2009 pour la désaffectation de l'immeuble ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Décide :

- a) De désaffecter et de déclasser l'immeuble communal situé 13 rue du Général de Gaulle et cadastré :

Ban de Saint-Avoid
Section 23 n° 01 - 1a 61ca

- b) De céder, à l'état occupé, le bâtiment communal situé sur la parcelle visée ci-dessus à M. Ludovic LICHNER, ayant son siège social 28/30 boulevard de Lorraine à SAINT-AVOID (57500), ou à tout autre personne morale qui s'y substituera et composé de trois logements de type F4 avec caves et garages ;
- c) De fixer le prix à 150 000€ (CENT CINQUANTE MILLE) payable comptant à signature de l'acte de vente à intervenir au plus tard le 30 avril 2020 ;
- d) D'obliger l'acquéreur à maintenir le loyer du logement occupé par un particulier pendant deux ans ;
- e) D'autoriser M. le Maire à signer un acte de constitution de servitude pour l'accès au bâtiment et aux garages, qui grèvera la parcelle cadastrée section 23 n° 162 qui sera le fonds servant alors que le fonds dominant sera la parcelle cadastrée section 23 n° 01 ;
- f) D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et de le charger plus généralement de l'exécution de la présente délibération, sachant que tous les frais inhérents à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.

---discussion---

Selon M. BREM, ce bâtiment fait partie des derniers beaux bâtiments de la ville, qui va être bradé comme l'a été le bloc des instituteurs de la rue Charcot.

M. le Maire rappelle qu'en 2001, certains vieux bâtiments ont été cédés et restaurés, il cite notamment l'ex hôtel social, qui aujourd'hui a été transformé en appartements, comme les bâtiments vendus rue de la Mertzelle, rue des Moulins ou avenue Clemenceau. Il réitère les propos tenus précédemment, savoir que la ville ne peut pas conserver tous ces bâtiments devenus énergivores, vétustes et nécessitant tous une mise en conformité ; de plus la collectivité n'a pas vocation à être bailleur social et ne peut prétendre aux mêmes avantages qu'un acquéreur privé, notamment en ce qui concerne les prêts bancaires. Il rappelle en parallèle, que la ville doit entretenir ses écoles, son conservatoire, son centre culturel etc..., entretiens qui « pèsent » lourd dans le budget de la ville.

Selon Mme TIRONI JOUBERT le discours de M. le Maire est le même depuis 2001, restant sur sa position de dire « *je vends les bâtiments publics* ». Elle souligne que la politique de M. le Maire rejoint celle du Président de la République, lesquelles présentent de nombreux points communs selon elle.

Elle désapprouve totalement le fait de vendre des bâtiments publics qui amène ensuite la collectivité à louer d'autres biens pour y loger certains services comme par exemple l'épicerie sociale, l'annexe de la CAF, la police municipale, qui représentent plus de 6 000 euros de loyers mensuels.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.
A noter 3 CONTRE : M. BREM, Mme IMBAUT et Mme TIRONI JOUBERT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 mai 2019

Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI



Com. d'aggl St-Avoid Synergie



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

N° 7300-SD
(mars 2016)**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX 1Téléphone 03 87 52 96 75 – Télécopie 03 87 52 96 84
Mél ddffip57.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 23 / 04 / 2018

POUR NOUS JOINDRE :Évaluateur : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2018 - 606 V 0430Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
36 boulevard de Lorraine
Boîte Postale 10019
57501 SAINT AVOLD CEDEX**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE****DÉSIGNATION DU BIEN :** IMMEUBLE DE RAPPORT, AVEC 3 GARAGES, TERRAIN INTÉGRÉ**ADRESSE DU BIEN :** 13 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE 57500 SAINT AVOLD**VALEUR VÉNALE :** 170 000 €**1 - SERVICE CONSULTANT :** VILLE DE SAINT AVOLDAffaire suivie par : *Émilie LAUER-MEYER*

2 - Date de consultation	: 06 avril 2018
Date de réception	: 06 avril 2018
Date de visite	: 09 janvier 2018
Date de constitution du dossier "en état"	: 23 avril 2018

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de logements communaux à leurs occupants

4 - DESCRIPTION DU BIENsection 23 parcelle 1 d'une contenance de 161 m²Description du bien : un immeuble de rapport ancien, date d'édification matrice cadastrale 1949 (reconstruction d'après guerre d'un immeuble ancien), R surélevé +2 sur cave, combles aménagés en grenier, comprenant 3 logements d'habitation (1 par étage) de type F4 d'une superficie de 97 m², et 3 garages extérieurs en bande**5 - SITUATION JURIDIQUE**

- nom du propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

État d'occupation : 2 logements occupés à titre gratuit suivant convention de mise à disposition du 04 octobre 2001 pour l'un et arrêté municipal n° 14.3/99 du 06 janvier 1999 modifié par arrêté n° DRH.358/2006 du 04 juillet 2006 pour le deuxième, 1 logement donné à bail suivant contrat de location à titre précaire et révocable du 27 septembre 2012 pour un loyer mensuel de 368 €, loyer au 04 septembre 2017 383 € + 32 € pour le garage



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Le bien immobilier est situé en zone Ud du Plan Local d'Urbanisme

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de logements anciens en copropriété et méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de garages

La valeur vénale du bien pour une vente en bloc à l'état occupé est estimée à 170 000 €

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (6)
M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)
M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

7. DOMAINE : CESSIION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU LIEUDIT HEPSTERBERG.

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur.

M. Florian KOEBEL, membre de la communauté des gens du voyage, souhaite se rendre propriétaire d'une emprise communale d'environ 9ares située au lieudit Hepsterberg, jouxtant l'aire d'accueil.

Celle-ci est à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avold
Section 13 n° 120 – 9a 61ca

est situé en zone Uca du PLU et grevé :

- De la ligne de haute tension 63 KV PUTTELANGE-ST AVOLD ;
- D'une servitude non aedificandi pour toute la zone non constructible située à moins de 30 mètres de la lisière de la forêt soumise au régime forestier et des espaces boisés classés, conformément au PLU ;
- De la canalisation de gaz qui n'est plus en activité, cette canalisation est destinée à d'autres usages que le transport gaz. (la servitude persiste : Servitude non aedificandi)

Considérant l'avis des services fiscaux du 12 mars 2019, mais compte tenu des nombreuses contraintes imposées par le terrain, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) De céder une emprise communale d'environ 9 ares à détacher de la parcelle d'origine visée ci-dessus, au prix de 250€ l'are, à M. Florian KOEBEL ;

- b) D'autoriser au profit de l'intéressé un paiement fractionné de 200€ (deux cents) par mois jusqu'à concurrence de la somme totale, payable à partir de la signature de l'acte de vente ;
- c) De constituer au profit de RTE, une servitude du fait de la présence de la ligne de haute tension 63 KV PUTTELANGÉ-ST AVOLD surplombant la parcelle cédée, selon les prescriptions de RTE ;
- d) Pour garantir le paiement du prix de vente, il est demandé de faire figurer dans les conditions de cession, un droit à la résolution ainsi qu'un privilège du vendeur à inscrire au livre foncier de la Ville de Saint-Avold ; cette résolution sera mise en œuvre dès le premier défaut de paiement ou en cas de non-respect de l'une ou l'autre des clauses de l'acte à intervenir ;
- e) De demander que le taux des dommages et intérêts forfaitaires imposés à l'acquéreur en cas de résolution de la vente pour inexécution des charges soit porté à 10% du prix de cession ;
- f) D'autoriser M. le Maire à comparaître à l'acte de vente et de constitution de servitude et de le charger plus généralement de l'exécution de ladite délibération étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

---discussion---

Selon M. BREM, avec ce terrain, la situation sera la même que celle du terrain de M. KOEBEL situé en montant vers le Felsberg. Il explique que ce dernier devait simplement y déposer une caravane alors qu'aujourd'hui le terrain est loti.

Mme TIRONI JOUBERT estime cette situation injuste par rapport aux personnes qui font construire leur maison puisqu'ils devront supporter impôts et taxes diverses contrairement à M. KOEBEL. Elle souligne que les personnes qui se sédentarisent ne sont plus des « gens du voyage ».

M. le Maire acquiesce mais relève en revanche que M. KOEBEL a fait ses aménagements proprement. Il rappelle qu'il s'agit d'une famille et qu'il n'y a jamais qu'une seule caravane.

M. TLEMSANI ajoutent que M. KOEBEL paie les taxes sur le terrain qu'il achète.

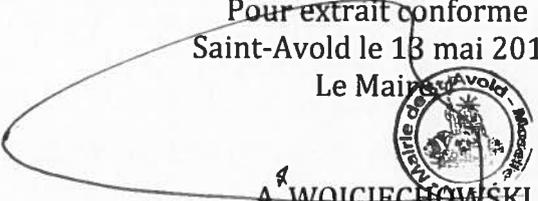
Pour conclure, M. le Maire indique que la ville n'avait aucune utilité de ce terrain, qui de plus est mitoyen avec l'aire d'accueil des gens du voyage.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter 3 abstentions : M. BREM, Mme IMBAUT et Mme TIRONI JOUBERT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 mai 2019

Le Maire


A. WOJCIECHOWSKI



Com. d'agglo St-Avoid Synergie



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

 Terrain cédé à M. Florian Koebel

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

8 DOMAINE : CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE PASSAGE DU PENSIONNAT.

Exposé de M. VUKOJEVIC, Adjoint, rapporteur.

M. Jérémie LEVY, gérant de la SCI HORIZON est propriétaire d'un immeuble situé 17 rue des Américains dont la cour donne sur le Passage du Pensionnat et dispose de quatre places de stationnement.

La propriété de M. LEVY jouxte la propriété communale qui est actuellement aménagée en parking.

M. LEVY a demandé à acquérir deux places de stationnement à la commune.

Après étude de la situation, il s'avère qu'un box occupé par M. LEVY se situe à moitié sur sa propriété et sur la propriété communale.

De ce fait, suite à la demande de M. LEVY, un arpentage a été réalisé afin de régulariser la situation foncière.

Ceci étant exposé, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) De céder à M. Jérémie LEVY, représentant la SCI HORIZON, dont le siège social se situe 65 rue Hirschauer, à Saint-Avold, ou à tout autre personne morale qui s'y substituera, la parcelle communale cadastrée :

Ban de Saint-Avold
Section 03 n° 140 - 0a 38ca

- b) De fixer le prix de cession à 3000€ l'are, conformément à l'estimation des domaines du 28 février 2019, soit un total de 1140€, payable comptant à la signature de l'acte de vente, frais d'acte et d'arpentage en sus ;
- c) D'autoriser M. le Maire à comparaître à la signature de l'acte de vente et de le charger, plus généralement, de l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2019

Le Maire, ↗


A. WOJCIECHOWSKI



Com. d'aggl. St-Avoid Synergie



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Empire Gdce

N°7300-SD
(mars 2016)**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX 1

Mél ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 28 / 02 / 2019

Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
36 boulevard de Lorraine
Boîte Postale 10019
57501 SAINT AVOLD CEDEX**POUR NOUS JOINDRE :**Évaluateur : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2019 - 606 V 0236**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

DÉSIGNATION DU BIEN :	TERRAIN NON BÂTI
ADRESSE DU BIEN :	PASSAGE DU PENSIONNAT 57500 SAINT AVOLD
VALEUR VÉNALE :	30 €/m ²

1 - SERVICE CONSULTANT : VILLE DE SAINT AVOLD*Affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYER*

2 - Date de consultation	: 19 février 2019
Date de réception	: 19 février 2019
Date de visite	: 26 février 2019
Date de constitution du dossier "en état"	: 26 février 2019

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain à un riverain demandeur

4 - DESCRIPTION DU BIENRéférence cadastrale : section 03 pour une emprise d'environ 38 m² à prélever de la parcelle 121 après arpentage et déclassement éventuel du domaine public communal

Description du bien : emprise en nature de parking

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : espace public ; aliénable après déclassement éventuel du domaine public communal

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

L'emprise est située en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme



7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de terrains à bâtir

La valeur vénale du bien est estimée à 30 €/m², en valeur d'annexe de bâti.

Le Pôle d'évaluation du domaine ne se prononce pas quant à une valeur de convenance tenant à l'acquéreur potentiel.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irene GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. SLIWINSKI (excusé)
Pascal HELFENSTEIN
M. Sylvain BECKER
M. LANG (excusé)
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

Observation : M. HELFENSTEIN a quitté la salle momentanément et n'a pas participé au vote de ce point par conséquent la procuration de M. BECKER à M. HELFENSTEIN est caduque.

9. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX CLUBS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES – EXERCICE 2019.

Exposé de Mme PILI, Conseillère municipale, rapporteur.

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Saint-Avold a mis en place un accompagnement pour « un sport pour tous » diversifié par la mise à disposition d'équipements, par l'attribution de subventions de fonctionnement exceptionnelles aux clubs et associations naboriennes. Les associations et clubs qui organisent des événements devenus pour la plupart incontournables, participent activement à la vie et à l'animation de la cité.

Il est précisé que la quatrième édition de la course extrême « NABORRAID » organisée par le NABORFUN de Saint-Avold avait pour objectif de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers pour récolter des fonds destinés à soutenir des associations à but caritatifs.

Cette manifestation dont on soulignera l'intérêt local indéniable, le caractère innovant, ambitieux et attractif pour notre territoire fut une véritable réussite à l'instar des autres événements sportifs organisés par nos clubs locaux.

Le projet est porté conjointement par les services affaires sociales, vie associative et jeunesse et sports à hauteur de 1 000 euros chacun.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 chapitre 65/401-6574.

Pris l'avis favorable de la commission de la Jeunesse et des Sports et de la commission des Finances ;

Il est proposé de verser une aide financière comme suit :

Association	Type d'épreuve	Date	Lieu	Montant
NABORFUN	Course extrême NABORRAID	19 mai 2019	Agora/Oderfang	3 000 €

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de savoir qui va percevoir la subvention, Mme PILI répond que chaque service, (affaires sociales, vie associative et jeunesse et sports) donne 1 000 euros à Nabor Fun.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 mai 2019

Le Maire

A. WOJCISZEWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Irène GORGOL
Pascal HELFENSTEIN	Jean-Claude BREM
Estelle SPADACCINI	Monique IMBAUT
Estelle CONSTANS	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M. LANG (excusé)
M. MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

**10 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE
CADRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Exposé de M. René STEINER, 1^{er} Adjoint, rapporteur.

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à M. le Maire par délibération du 8 avril 2014, point n°2.

Il s'agit de :

1. Renonciations à l'exercice du droit de préemption :

**ETAT CHRONOLOGIQUE DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER
Soumises à l'exercice du droit de préemption urbain de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu-dit	Décision		
				Conte -nance	Non préemption	Préemption
5000	24/01/19	Anne Marie PLATEROTI	Rue Poincaré	14a41ca	07/02/19	
5001	26/01/19	DDFIP	7 avenue Clémenceau	0a64ca	07/02/19	
5002	28/01/19	Clément Joseph COLBUS	37 rue de l'Hôpital	0a 87ca	07/02/19	
5003	29/01/19	SCI DSIC Martial MALLAVERGNE	18 rue des Moulins	2a 76ca	07/02/19	

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieudit	Décision		
				Conte -nance	Non préemption	Préemption
5004	29/01/19	Marie Paule FISCHER	14 avenue Patton	9a 67ca	07/02/19	
5005	29/01/19	Rose Marie CANTERI	41-43 avenue Patton	39a 06ca	07/02/19	
5006	01/02/19	Geoffrey STEINMETZ et Tatiana VIRY	6 rue du Ruisseau	4a 99ca	07/02/19	
5007	31/01/19	Marc et Alain DAVIZIAC	2 impasse Franklin	8a 71ca	07/02/19	
5008	06/02/19	Stéphanie NOWACKA et Gilbert ALESI	37 rue Victor Poncelet	5a 44ca	07/02/19	
5009	06/02/19	Massimo CUTAIA	11 rue de la Clairière	7a 70ca	07/02/19	
5010	08/02/19	M. et Mme Fehmi ORHAN	23 rue en Verrerie	4a 51ca	21/02/19	
5011	16/02/19	SCI DE LA POSTE Alain LANG	2 rue du Général de Gaulle	7a 61ca	21/02/19	
5012	16/02/19	SCS BEL AIR	Zone de l'Europort	1ha 47a 31ca	21/02/19	
5013	09/02/19	Consorts JOLLAIN	5 impasse de Floride	6a 12ca	21/02/19	
5014	09/02/19	André HELFFENSTEIN	24 rue de l'hôpital	0a 82ca	21/02/19	
5015	21/02/19	Emmanuel DEMAY	5 avenue Principale	5a 13ca	07/03/19	
5016	23/02/19	Thierry GODEE et Patricia KLINKERT	2 rue Maurice Barrès	29a 37ca		
5017	02/03/19	SCI le CARRE	13 rue Poincaré	14a41ca	07/03/19	
5018	27/02/19	Patrick JANUS er Thérèse ECKENFELDER	30 rue Léopold Durand	05a 77ca	07/03/19	
5019	23/02/19	Anne Marie PLATEROTI	Rue Poincaré	14a 41ca	07/03/19	
5020	05/03/19	M. et Mme Samir REMMAS	11 rue du Chevreuil	9a 33ca	07/03/19	
5021	06/03/19	Consorts DREXLER	9 chemin Saint-Hilaire	06a 61ca	07/03/19	
5022	09/03/19	Développements industriels Kesselbuhl	Zone de l'Europort	1ha 47a 31ca	21/03/19	
5023	03/03/19	Tiziana D'ANGELANTON IO et Axel PORTA	1 chemin du Bleiberg	33a 08ca	21/03/19	
5024	13/03/19	Sophie ZIMMER	14 impasse Moselly	2a 23ca	21/03/19	
5025	15/03/19	Société AVILO n° 1	Avenue Patton	19a 68ca	21/03/19	
5026	16/03/19	Christian MANDRIER	1 impasse d'Oderfang	7a 45ca	21/03/19	
5027	19/03/19	Raymond BLUM	15 rue de l'Hôpital	2a 01ca	21/03/19	

2. Ensemble des marchés à procédure adaptée

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT	Montant TTC	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification du marché
Viabilité Hivernale				
Lot n°1 : Prestations de déneigement sur la voirie	155 000,00	186 000,00	BATI TP 21, rue de Brack 57500 SAINT-AVOLD	26/11/2018
Lot n°2 : Prestations de déneigement sur les parkings et trottoirs	50 000,00	60 000,00	SNS 94, rue des Généraux Altmayer 57500 SAINT - AVOLD	08/01/2019

L'assemblée prend acte du présent compte rendu

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2019
Le Maire,

A. OIGIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETZNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

M. Sylvain BECKER à M. HELFENSTEIN
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOISSENOT à Mme STELMASZYK
Mme HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme GORGOL à M. HAYDINGER
Mme SPADACCINI à Mme PISTER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. SLIWINSKI (excusé)
M LANG (excusé)
M MALICK
Mme PIGEOT
Mme ODDO

PS1 DIRECTION GENERALE – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) POUR LE BASSIN INDUSTRIEL DE SAINT-AVOLD NORD.

Exposé de M. BRETZNACHER, Conseiller municipal, rapporteur.

La Commission de suivi de site (CSS) pour le bassin industriel de SAINT-AVOLD Nord a été créée par l'arrêté préfectoral n° 2014-DLP/BUPE-330 du 23 octobre 2014, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2015-DLP/BUPE-112 du 3 mars 2015. Cet arrêté est accompagné des arrêtés préfectoraux n° 2015-DLP/BUPE-113 et n° 2015-DLP/BUPE-114 du 3 mars 2015, désignant respectivement le président et les membres du bureau de la CSS.

Selon les dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 23 octobre 2014 susmentionné, la durée du mandat des membres de la commission est fixée à 5 ans. Celui-ci arrivera donc à échéance fin 2019. La ville de SAINT-AVOLD est représentée au sein du collège « Elus des collectivités territoriales ou d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés ». Elle doit proposer un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant.

Il vous est proposé pour la représentation de la collectivité à la CSS, les membres suivants :

- Membre titulaire : Mireille STELMASZYK.
- Membre suppléant : Christian THIERCY.

---discussion---

M. Brem informe que lui-même et son groupe ne participeront pas au vote de ce point dans la mesure où aucune des personnes proposées pour représenter la collectivité n'appartient à leur équipe politique.

Mme STELMASZYK explique qu'il est question de 4h de réunion régulièrement ce qui est tout de même contraignant et propose de céder sa place.

Aucune remarque n'a été enregistrée, M. BRETTNACHER passe au vote.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter que M. BREM, Mme IMBAUT et Mme TIRONI JOUBERT ne participent pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 mai 2019

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

